



## Mouvement de l'emploi - Rentrée 2025

### Fiche 6 - Procès-verbal de concertation (Attribution de la priorité de réemploi)

**Au plus tard le 4 février 2025**, le chef d'établissement transmet ce document au Département RH de la DDEC ([mouvement1d@ec49.fr](mailto:mouvement1d@ec49.fr)).

Ecole (nom et commune)			
Nombre de classes en 2024-2025		Nombre de classes prévues en 2025-2026	

Nom de l'enseignant(e) sur le poste en 2024-2025	Quotité horaire d'affectation en 2024-2025*	Préciser si l'enseignant(e) concerné(e) bénéficie de cette priorité de réemploi à titre :
		<input type="checkbox"/> volontaire <input type="checkbox"/> à l'ancienneté la plus faible
		<input type="checkbox"/> volontaire <input type="checkbox"/> à l'ancienneté la plus faible

\*6h75 – 9h – 13h50 – 20h25 – 27h

Commentaire(s) :

.....  
.....

Fait à.....le .....,

Signature de l'ensemble de l'équipe enseignante :